

Procès-verbal de la réunion
du Conseil Municipal du jeudi 25 février 2010

L'An deux mille dix, le vingt-cinq février à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Mme LANCO Danielle, Maire de FLAVY-LE-MARTEL.

Etaient présents : Mme LANCO – M. VAN ISACKER – M. LEFEVRE - Mme TATIN – Mme NOIZET – M. JULIEN – M. PETITNIOT – M. GARY – M. LEGRAIN – M. MOUFLIER – M. FAUQUEMBERGUE – M. DUBOIS – M. ROSA – Mme GROGNET – Mme DERUERE – M. CARPENTIER.

Absents : Melle DEHAUSSY – M. MAQUET – Mme BIDEAUX.

Représentée : Melle DEHAUSSY par pouvoir à Mme LANCO.

Secrétaire de séance : M. VAN ISACKER Eric.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal des réunion du Conseil Municipal des 3 décembre 2009 et 1^{er} février 2010

Les procès-verbaux des réunions du Conseil Municipal du 3 décembre 2009 et 1^{er} février 2010 sont adoptés à l'unanimité.

2. Renouvellement de la convention relative à l'Assistance Technique des Services de l'Etat (ATESAT)

L'Assemblée sollicite le concours des services de la Direction Départementale de l'Equipeement (domaines de l'aménagement, de l'habitat et de la voirie) pour l'année 2010, avec possibilité de reconduction pour 2011 et 2012, moyennant un forfait annuel de rémunération fixé à 631,62 € et autorise Madame le Maire à signer la convention relative à cette mission.

3. Répartition intercommunale des charges de fonctionnement des écoles publiques – Contentieux avec la Ville de CHAUNY

Madame le Maire expose à l'assemblée que par délibération en date du 3 avril 2009, le Conseil municipal avait réaffirmé son refus de règlement des sommes réclamées par la Ville de CHAUNY au titre des frais de scolarisation d'élèves de FLAVY-LE-MARTEL dans les écoles publiques de CHAUNY au titre des années scolaires 2000/2001, 2001/2002, 2004/2005, 2005/2006, et 2006/2007 pour un montant total de 4 199 €.

L'entretien du 11 février dernier entre l'Adjoint Délégué de la Ville de CHAUNY et Madame le Maire n'a pas permis de faire évoluer la position de la Ville de CHAUNY, notamment sur les modalités de calcul de la contribution demandée aux communes de résidence.

Suite à cet entretien, la Ville de CHAUNY, par courrier du 11/02/2010, demande au Conseil Municipal de délibérer de nouveau sur cette affaire en réitérant sa proposition de signature d'une convention entre les 2 collectivités permettant à la commune de FLAVY-LE-MARTEL de bénéficier d'un abattement de 50 % sur la contribution due à la Ville de CHAUNY, étant souligné qu'un nouveau refus de paiement entraînera la confirmation de la procédure de mandatement d'office présentée auprès des services préfectoraux.

Le Conseil Municipal,

après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, décide par 13 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention, d'accepter la proposition de règlement d'un montant de 2 099,50 € présentée par la Ville de CHAUNY et d'autoriser Madame le Maire à signer la convention à intervenir entre les 2 collectivités.

4. Demandes de subvention au titre de la Dotation Globale d'Équipement – Programmation 2010

Le Conseil Municipal décide de présenter 3 dossiers de demande de subvention au titre de la Dotation Globale d'Équipement 2010.

- *Travaux dans les écoles du 1^{er} degré*
- Réfection de la toiture de l'École du Centre
- *Acquisition de matériel ou mobilier*
- Acquisition d'un tracteur (dossier n°1)
- Achat mobilier scolaire (dossier n°2)

5. Incorporation d'un bien sans maître dans le domaine privé communal

Par délibération du 20 février 2009, le Conseil Municipal a décidé la mise en œuvre d'une procédure d'acquisition d'un bien vacant et sans maître par la commune (immeuble cadastré ZI n° 15 au n° 33 rue du Détroit Bleu).

Les formalités d'affichage et de publication ayant été accomplies, le bien présumé vacant est désormais susceptible de faire l'objet d'une incorporation dans le domaine privé de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver l'incorporation dans le domaine communal du bien vacant sis 33 rue du Détroit Bleu et d'autoriser Madame le Maire à procéder à toutes les formalités utiles à la réalisation de l'incorporation du bien, notamment à prendre l'arrêté correspondant qui sera publié à la Conservation des Hypothèques.

6. Réfection du chauffage de l'église – Demande de subvention au titre du CDDL

Le Conseil Municipal adopte une délibération sollicitant l'intervention financière du Conseil Général dans le cadre du Contrat Départemental de Développement Local pour les travaux de rénovation du chauffage de l'église.

7. Remplacement d'un mât d'éclairage public accidenté – Prise en charge de l'indemnité correspondante

Le Conseil Municipal accepte l'indemnisation d'un montant présentée par la Compagnie AXA Assurances de 1 194,46 €, assureur du tiers en cause, au titre d'un sinistre en date du 09/10/2009 concernant la destruction d'un mât d'éclairage public.

8. Accueil des élèves d'ANNOIS au service de cantine et de garderie périscolaire – Convention avec la commune d'ANNOIS

Madame le Maire expose à l'Assemblée que depuis la rentrée scolaire 2009/2010, 50 élèves environ de l'École du Centre et de l'École PARADIS fréquentent le service de cantine et de garderie périscolaire organisé à la salle Polyvalente, dont 7 élèves d'ANNOIS.

L'augmentation du taux de fréquentation de ce service a conduit la commune à recruter un agent supplémentaire dans le cadre d'un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi à raison de 20 heures/semaine pour assurer la surveillance des élèves.

La charge financière supportée par la commune de FLAVY-LE-MARTEL pour ce contrat aidé s'élève à 157 €/mois.

La Commune d'ANNOIS ayant donné un accord de principe sur la prise en charge de la moitié des frais supportés par la commune de FLAVY-LE-MARTEL soit 78,50 €/mois, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer la convention à intervenir avec la commune d'ANNOIS fixant les modalités de recouvrement des frais de personnel tels que déterminés ci-dessus.

9. Rapport annuel du Syndicat des Eaux du Bois l'Abbé – Année 2008

Madame le Maire commente le rapport annuel établi par Monsieur le Président du Syndicat des Eaux du Bois l'Abbé pour l'année 2008 (une copie de ce rapport est remis à chaque conseiller municipal).

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte ce rapport.

10. Modification du tableau des effectifs du personnel communal

Suite à l'inscription du secrétaire de mairie sur la liste d'aptitude d'accès au grade d'attaché territorial par promotion interne au titre de l'année 2010, le Conseil Municipal décide la création d'un emploi d'attaché territorial à temps complet avec effet du 1^{er} mars 2010.

Le Conseil décide également, suite à l'avis favorable du Comité Technique Paritaire rendu le 08/12/2009, la suppression d'un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet, l'agent titulaire de l'emploi ayant été promu au grade d'adjoint technique de 1^{ère} classe au 01/11/2009.

11. Subvention aux associations locales et à divers organismes – Année 2010

Le Conseil Municipal retient les propositions arrêtées par la Commission Municipale « Finances » reconduisant pour 2010 d'une manière générale, le montant des subventions allouées en 2009 aux associations locales et autres organismes.

12. Avenant au contrat de concession de distribution publique de gaz

Madame le Maire rappelle que par délibération du 03/12/2009, le Conseil Municipal avait décidé de ne pas réserver une suite favorable à la proposition d'avenant au contrat de concession de distribution publique de gaz présentée par GRdF (pour mémoire, cet avenant offre la possibilité aux autorités concédantes du service public de la distribution de gaz naturel de contribuer financièrement aux travaux de raccordement de nouveaux clients lorsque la rentabilité financière du raccordement n'est pas assurée).

Cette décision a été notifiée à GRdF le 28 décembre 2009.

Suite à la réception de cette délibération, GRdF tient néanmoins à souligner que les clauses de cet avenant s'appliqueront de droit, en application du décret n° 2008-740 du 28 juillet 2008 relatif au développement de la desserte gazière et aux extensions de réseaux publics de distribution de gaz naturel.

13. Elections régionales des 14 et 21 mars 2010 – Constitution du bureau de vote

Après recensement des disponibilités des membres du Conseil Municipal, il est procédé à l'établissement du tableau des permanences du bureau de vote pour les scrutins des 14 et 21 mars prochains.

Questions d'initiative

- M. MOUFLIER Alain : - informe l'Assemblée que la coupe de peupliers dans les marais communaux est réalisée à 80 % environ, s'enquiert du respect des modalités de règlement par l'exploitant et s'inquiète des dégradations causées par cette exploitation sur certains chemins ruraux et aux abords des étangs communaux ;
 - demande l'intervention du personnel technique communal pour procéder aux travaux de réparation d'un trou dans le plafond de la sacristie de l'église ;
 - signale l'intervention d'un riverain de la Rue Gaston MILLET sur les bordures de trottoir devant son domicile ;
 - signale l'inclinaison prononcée d'un support FRANCE – TELECOM à proximité du Carrefour du FAUDIER ;
- Mme NOIZET Annick : - souhaite le renforcement de la barrière de protection installée rue du Stade lors de la réalisation des travaux de réfection de la chaussée ;
- M. FAUQUEMBERGUE Jean-François : - concernant le site Internet de la Mairie, signale qu'il a été procédé à un changement d'hébergeur afin de développer les possibilités de stockage des informations et indique que le site reçoit en moyenne 4 visiteurs par jour.